

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le syndicat intercommunal SIDEN, a sollicité auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, l'autorisation pour l'exploitation d'un pont roulant avec Palan marque DEMAG, type DC-Pro 10-1000, V6/1.5 1/1, numéro de construction 94843534 à Clervaux, numéro cadastral 526/0, section CD de Reuler.
(no dossier : 3A/2019/2523/167)

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **7 août 2019 au 21 août 2019** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux, le 5 août 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux
(s)E. Eicher, bourgmestre **(s)Danielle Schroeder, secrétaire**

